FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



Saison 2025 – 2026 - BO n°18 du 11.12.25

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

SOMMAIRE

ILE DE FRANCE RUGBY

SOMMAIRE

ASSEMBLEE GENERALE 4

AGENDA 7

INFORMATIONS SPORTIVES

- Haut Niveau 10
- Compétitions 11
- Séniors 15
- Jeunes 18
- Féminines 19
- Rugby Loisir 20

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Affiliations 22
- Formation 23

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Equipements sportifs 25

INFORMATIONS FÉDÉRALES

- Prévention 28
- Equipements sportifs 29

INFORMATIONS DIVERSES

- Section Sportive Rugby 32
- Tournois amicaux 33
- Communication 34

LES 26 CHANTIERS DE LA LIGUE 37

PARTENAIRES & MÉCÈNES 39

CONTACTS 41

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Assemblée Générale Ordinaire « Financière et Elective » (RAPPEL)

Le Comité Directeur de la LIFR a décidé que l'Assemblée Générale Ordinaire « Financière et Elective » se tiendra en présentiel au siège de la LIFR – 9, rue Omer Talon 75011 PARIS et par visioconférence

le **Jeudi 18 Décembre 2025 à 19 heures**

Télécharger la convocation et les documents liés à l'AG depuis le site de la LIFR

Je souhaite attirer votre attention sur un certain nombre de points relatifs à l'organisation de cette Assemblée Générale.

- **Arrêté des effectifs :**

Lors de sa réunion du 4 novembre 2025, le Comité Directeur de la LIFR a retenu le 31 octobre 2025 comme date d'arrêté des effectifs afin de déterminer le nombre de voix dont disposera chaque représentant d'association affiliée habilitée à voter.

- **Pouvoirs :**

Par défaut, le pouvoir de l'association sera attribué à son Président. Celui-ci pourra néanmoins choisir, en cas d'empêchement, de le confier à l'un quelconque des membres de son association.

Cela facilitera grandement le processus de recueil des pouvoirs puisque le Président d'une association affiliée ne devra se connecter au site Oval-e qu'en cas d'empêchement, et ce, pour attribuer un **pouvoir** à l'un des membres de son association.

Pour cela, le site Oval-e sera accessible du **jeudi 11 décembre à 9 heures au dimanche 14 décembre à 18 heures**.

Si un Président n'accomplit aucune action (c'est-à-dire s'il ne se connecte pas au site), alors le pouvoir lui sera attribué par défaut (s'il le souhaite, un Président pourra toujours se connecter au site pour s'attribuer le pouvoir même si cette action n'est désormais pas indispensable).

- **Détention d'une licence 2025/2026 :**

Afin de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire « Financière et Elective », le représentant de chaque association affiliée devra être titulaire d'une licence active à la FFR. Dans la mesure où la circonstance de ne pas être titulaire d'une licence active ne peut avoir pour effet de faire perdre la qualité de Président de l'association et donc le droit d'agir au nom de cette dernière, le Président concerné pourra toutefois désigner le titulaire du porteur de pouvoir chargé de représenter l'association au regard de son empêchement.

Pour se voir attribuer par défaut le pouvoir de son association, le Président dûment habilité devra ainsi être titulaire d'une licence active avant la fermeture du site de recueil des pouvoirs, soit avant le 14 décembre 2025 à 18h00.

- **Vote électronique à distance :**

La société i-Péricles fournira la prestation de service de vote à distance (par internet).

Le site de vote **ouvrira le mercredi 17 décembre 2025 à 9 H 00 et fermera le jeudi 18 décembre 2025 après l'élection partielle au Comité Directeur**.

Le mardi 16 décembre, la personne désignée par chaque club pour voter, recevra un mail avec :

- Les informations lui permettant de s'authentifier sur le site de vote afin de voter les résolutions et d'élire le membre du Comité Directeur dans le cadre de l'élection partielle.
- Le lien pour participer en webinaire à l'Assemblée Générale afin de :
 - Voir et entendre les intervenants ;
 - Visualiser en direct la présentation PowerPoint utilisée par les conférenciers ;
 - Poser des questions à l'issue des interventions.

En cas de besoin, le Directeur Administratif et Financier de la LIFR, Franck CIBOIS, reste à votre disposition (07 62 76 36 44 / f.cibois@idfrugby.fr).

Thierry CHEVALIER
Secrétaire Général

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Agenda

Calendrier des évènements de la LIFR à venir

Jours	Dates	Manifestations	Lieux	Horaires
Samedi	12/12/2025	Tournoi Sélections Départementales Féminines M15	2 sites : CD92 / CD94	Après-midi
Mercredi	17/12/2025	CSM 15 N°3 - Garçons (Evaluation)	Antony	Après-midi
Jeudi	18/12/2025	Assemblée Générale Financière et Elective	LIFR	19h00
Samedi	20/12/2025	Sélections Départementales Garçons M15	4 sites	Après-midi
Samedi	10/01/2026	Fête du rugby	Stade Jean Bouin	14h00
Mercredi	14/01/2026	CSM 15 N°3 -Féminines (Evaluation)	Antony	Après-midi
Jeudi	22/01/2026	Soirée des Vœux	LIFR	19h00
Samedi	07/02/2026	Sélections Départementales Garçons M14	2 sites : CD91 / CD93	Après-midi
Samedi et dimanche	21 et 22/02/2026	CSM 15 N°4 - Garçons	En attente	Journée entière + demi-journée
Lundi et Mardi	23 et 24 février	Formation Civique et Citoyenne VRL – Service civique	LIFR – Salle Krotoff	Journées entières
Mardi et Mercredi	24 et 25/02/2026	CSM 15 N°4 - Féminines	Antony	Journée entière + demi-journée
Samedi	28/02/2026	Sélections Départementales Garçons M15	4 sites	Après-midi
Dimanche	07/03/2026	Finales Sélections Départementales Garçons M15	1 sites	Journée entière
Mercredi	10/03/2026	Comité Directeur	LIFR	19h00
Mercredi et Jeudi	25&26/03/2026	Rencontres Terrain Favorable	RCP15	Journée entière
Samedi	04/04/2026	Tournoi Sélections Départementales Fem 15 : Véronique Dubois Vincent	En Attente	Journée entière
Samedi et dimanche	11 et 12/042026	CSM 15 N°5 : Garçons et Féminines (Avec autres Ligues)	IDF ou Houlgate ?	Journée entière
Samedi	11/04/2026	Journée rugby santé	RCP15	Journée entière
Samedi	18/04/2026	Tournoi Sélections Départementales Garçons M13	CD 77	Journée entière
Samedi et dimanche	18 et 19/04/2026	Sélection IDF Féminines M18 à 7 : Championnat de France	A définir	Journée entière
Dimanche	19/04/2026	Tournoi Final Sélection Départementale Garçons M14 : D. Geninasca	Vitry (en attente)	Journée entière
Dimanche	26/04/2026	Finales Régionales Seniors	A définir	Journée entière
Mercredi	06/05/2026	Festival rugby des Quartiers	ENT Goussainville Gonnesse	Journée entière
Samedi et dimanche	9 et 10/05/2026	Finales Régionales Jeunes	A définir	Samedi après-midi et dimanche toute la journée
Mardi	12/05/2026	Ta région en mode Jeux	Cergy-Pontoise	Journée
Dimanche	24/05/2026	Finales Régionales Féminines rugby à 10	A définir	Journée entière
Mardi	26/05/2026	Comité Directeur	LIFR	19h

Samedi	30/05/2026	Finales Régionales Rugby à 5	Antony	Toute la journée
Dimanche	14/06/2026	Tournoi Qualificatif Championnat de France Rugby à 7	A définir	Toute la journée
Mercredi	17/06/2026	CSM 15 Féminines N°0 (saison 26/27)	En Attente	Journée entière
Samedi	20/06/2026	Assemblée Générale	A définir	Matinée
Samedi	20/06/2026	Tournoi Qualification CDF Beach-rugby	Fontainebleau	Journée entière
Mercredi	24/06/2026	CSM 15 Garçons N°0 (saison 26/27)	En Attente	Journée entière

Accéder à l'intégralité de l'agenda sur le site de la LIFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS SPORTIVES

ILE DE FRANCE RUGBY

Tournois Interdépartementaux Féminins M15
Lancement ce samedi 13 décembre !

Coup d'envoi du Trophée Véronique Dubois-Vincent pour les sélections départementales féminines M15 ans. Temps fort dans la détection des jeunes talents, ce tournoi permettra également de déterminer les oppositions du tournoi final prévue le 4 avril.

Le tournoi de qualification se déroulera sur deux sites :

Le site de Colombes du Racing 92	Le RC Club Noisy le Grand MLV à Noisy le Grand
CD 92	CD 94
CD 78	CD 91
CD 75	CD 77
CD 95	CD 93

13h00 – 13h30	Accueil des équipes et des participants
13h45 – 13h55	Briefing
14h00 – 16h00	Compétition
16h10	Collation

Télécharger le détail de l'organisation

1. Qualifications spécifiques et limitatives (RAPPEL)

1.1 Précisions réglementaires article 320-2 des Règlements Généraux de la F.F.R

Suite à de multiples demandes de clubs et après précisions de la F.F.R. en Commission Nationale des Epreuves, nous souhaitions attirer votre attention sur l'article 223 des Règlements Généraux « AUTORISATION DE PRATIQUER LE RUGBY DANS UNE SECONDE ASSOCIATION », en relation bien évidemment avec l'article 320-2 - Qualifications spécifiques et limitatives.

En plus de l'application de ces articles, voici les précisions données avec des exemples afin de faciliter sa compréhension concernant la participation de joueuses/joueurs en Phase Finale.

La question qui revient est de connaître la possibilité ou non pour un ou une licencié(e) de participer à une Phase Finale et également de savoir comment calculer le nombre de matchs joués avec une équipe supérieure s'il existe plusieurs phases.

Il est nécessaire de prendre en calcul le nombre de matchs programmés sur le niveau auquel le joueur (ou la joueuse) souhaite participer en Phase Finale.

Exemple Catégories Féminines : Pour une joueuse F+18 à X en double licence sur un club qui a une équipe en FED 1 et/ou FED 2. Peut-elle participer aux Phases Finales à X ?
Pour savoir, il est nécessaire de se baser sur le nombre de matchs programmés sur le Championnat à X en prenant les différentes phases (brassage et qualificative) de celui-ci. C'est au regard de la Compétition sur laquelle la joueuse souhaite participer en Phase Finale.
Si en additionnant ces phases, nous arrivons à 14 journées en totalité sur le Championnat à X, alors cette joueuse ne pourra pas disputer plus de 7 matchs du niveau supérieur. Attention : dans ce calcul de matchs du Championnat à X, il ne faut pas tenir compte de la phase finale prévue par celle-ci.

Exemple Catégorie Jeunes en prenant la catégorie Régional 1 :
Un joueur est dans un club participant au Championnat de Régional 1 et est en double licence dans un club de niveau supérieur. Afin qu'il puisse effectuer les phases finales de Régional 1, il est nécessaire de calculer le nombre de matchs de cette Compétition, à savoir : 3 en Brassage (Poule de 4 en Matchs Secs) + 10 en Phase Qualificative = 13 matchs.

Prenons donc la moitié de la valeur basse de 6,5 (moitié de 13), le joueur ne devra pas avoir disputé plus de 6 matchs dans la catégorie supérieure.

1.2 Hiérarchisation des niveaux de Compétitions - Article 315 des Règlements Généraux de la F.F.R

Pour être encore plus complet, vous trouverez, ci-après, la pyramide des niveaux, à savoir l'article 315 des Règlements Généraux de la F.F.R. « HIERARCHIE SPORTIVE DES COMPETITIONS (RUGBY A XV/A X) »

Compétitions Masculines

1. Compétitions « Seniors »	2. Compétitions « Moins de 19 ans »	3. Compétitions « Moins de 16 ans »
1ère Division Pro.	Elite Crabos	Elite Alamercery/Elite Gaudermen
2ème Division Pro.	National U18	National U16
Nationale	Régional 1	Régional 1
Nationale 2		
Fédérale 1	Régional 2	Régional 2
Reichel Espoirs Elite Reichel Espoirs Accession		
Fédérale 2		
Fédérale 3	Régional 3	Régional 3
Espoirs Nationaux, Espoirs Fédéraux 1,		
Fédérale B, Excellence B Régionale 1, Régionale 2, Régionale 3		
Réserves régionales		

Compétitions Féminines

1. Compétitions « Seniors »	2. Compétitions « Moins de 18 ans »
Elite 1 Féminine	Féminines « moins de 18 ans » à XV – ELITE
Réserves Elites	Féminines « moins de 18 ans » à XV – ACCESSION
Elite 2 Féminine	Féminines Régionales à X
Fédérale 1 Féminine	
Fédérale 2 Féminine	
Féminines Régionales à X	

Attention : concernant les compétitions M+18 de la LIFR, nous vous demandons de bien vous référer aux spécificités LIFR, notamment sur cet article-là.

2. Arrêtés Municipaux & Reports des rencontres (RAPPEL)

Les différentes Compétitions commencent à être impactées par les intempéries, il nous apparaît important de vous faire le rappel suivant concernant les arrêtés municipaux. **Plus particulièrement, sont concernés les clubs avec plusieurs terrains et toutes les équipes en rassemblement.**

Les conditions de report d'une rencontre prévue au calendrier officiel sont celles reprises à l'article 313 des Règlements Généraux de la F.F.R. Nos spécificités sont connues :

Ordre de rattrapage :

- L'ordre des rattrapages est **celui des matchs reportés**.
- Une rencontre reportée par la LIFR peut être reportée sans limite du nombre de reports.

Report décidé suite à un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain :

- Le report d'une rencontre peut être autorisé en cas de refus de mise à disposition du terrain par la municipalité, groupement, club, collectivité ou particulier qui en est propriétaire. Ce refus doit être constaté par un arrêté municipal d'interdiction.
- Dans cette hypothèse, il sera fait application de l'article 313 sauf pour la LIFR à retenir, par une décision motivée de la Commission des Epreuves Régionales, que l'association n'a pas fourni ses meilleurs efforts pour proposer un terrain de remplacement. Dans cette dernière hypothèse, l'association aura match perdu par forfait. Il s'agit d'un dispositif spécifique de la LIFR.

Dans le cas d'un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain il doit être fait application de l'article 313 des Règlements Généraux de la FFR, et le club recevant doit, IMMÉDIATEMENT :

1. envoyer par mail à l'adresse epreuves@idfrugby.fr l'arrêté municipal à La Commission des Epreuves Régionales ;
2. prévenir les officiels de match (arbitre, représentant fédéral, …) par tous moyens disponibles ;
3. prévenir l'adversaire par tous moyens disponibles.

Information importante : **Dans le cas où le club ou le rassemblement dispose de plusieurs terrains, sur le même site ou sur des sites différents, pour que le report soit accepté par La Commission des Épreuves Régionales, il doit impérativement fournir l'ensemble des arrêtés d'interdiction ou justificatifs de non disponibilité pour tous les terrains.**

Nous comptons donc sur vous et votre bienveillance

3. Tableau des matchs reportés (MISE A JOUR)

Vous trouverez, ci-après, les liens vers les tableaux des reports des catégories Jeunes & Séniors.

Découvrir le tableau des reports +18

Découvrir le tableau des reports -18

4. Livrets des Compétitions - FFR (RAPPEL)

Nous vous informons de la publication officielle des livrets des compétitions suivants sur le site internet de la Fédération Française de Rugby :

- Un livret pour les séries régionales
- Un livret pour les réserves régionales
- Un livret pour les régionales 1 U19 et U16
- Un livret pour la Fédérale 2 Féminine
- Un livret pour les Féminines à X Régionales « plus de 18 ans »
- Un livret pour les Féminines à X Régionales « moins de 18 ans »

Vous pouvez les retrouver, en cliquant sur le lien ici.

1. Finales Régionales, appel à candidature ! Postulez pour les accueillir avant le 15 décembre (RAPPEL)

Cette saison, les Finales Régionales des catégories M+18 se dérouleront le **dimanche 26 avril 2026**, sur la journée.

Comme à l'accoutumée, nous vous sollicitons pour l'organisation de celles-ci par cet appel à candidature.

Vous trouverez, ci-dessous, le cahier des charges – téléchargeable – reprenant toutes les modalités afin de pouvoir candidater sur l'organisation de ces Finales. Merci aux clubs intéressés de postuler par mail à epreuves@idfrugby.fr avant le **lundi 15 décembre prochain**.

Accéder au document

2. Rappels Règlementaires fondamentaux ! (DERNIER RAPPEL)

A la suite du début de Championnat sur toutes les catégories Séniors et avec la mise en place des évolutions règlementaires en cette saison 2025/26, il nous paraît essentiel de procéder à un rappel.

Pour commencer, nous ne pouvons que vous inciter très fortement à prendre connaissance du Règlement des Compétitions Séniors de la LIFR. Mais, pour rappel, voici les deux points sur lesquels nous voulions vous remettre en évidence :

2.1 Réserves Régionale 2

Le Règlement des Compétitions Séniors le stipule bien, concernant le choix de pratique (X ; XII ou XV), c'est le nombre minimal de joueurs qui détermine cette pratique :

Précisions pour la phase qualificative :

- **Jeu à XV obligatoire, si les 2 équipes inscrivent chacune 16 joueurs ou plus** sur la feuille de Match (respectant au coup d'envoi les obligations spécifiques en matière d'effectif et de nombre minimum de joueurs autorisés à évoluer aux postes de 1ère ligne).
- **Jeu à XII obligatoire, si une seule (ou les deux) équipe inscrit 13 joueurs minimum à 15 joueurs maximum** sur la feuille de Match. Si une seule des 2 équipes est dans ce cas, l'autre pourra inscrire 7 remplaçants maximum sur la feuille de Match.
- **Jeu à X obligatoire, si une seule (ou les deux) équipe ne peut inscrire que 12 joueurs maximum** sur la feuille de Match. Si une seule des 2 équipes est dans ce cas, l'autre pourra inscrire 10 remplaçants maximum sur la feuille de Match. »

2.2 Equipes 3 – Régionale 2 et Régionale 3

Ici aussi, le Règlement des Compétitions Séniors est explicite quant à la mise à jour régulière des listes des joueurs participants aux rencontres régionales des équipes 3 inscrites en Régionale 2 et/ou Régionale 3. **Nous comptons sur votre vigilance.**

Particularité des « Equipes 3 »

Les « Equipes 3 », telles que définies à l'article 5.e. ci-dessus :

Devront communiquer à la Commission des Epreuves de la LIFR au plus tard le vendredi précédent la première journée de la phase qualificative, une liste de joueurs par équipe autorisés à participer au Championnat concerné. Cette liste pourra être complétée et atteindre **40 joueurs maximum au 31 décembre 2025**.
À l'issue de cette date, cette liste pourra être complétée par un maximum de 10 nouveaux licenciés par équipe au plus tard avant le vendredi précédant la dernière journée de la phase qualificative (et ce, dès le 01/01/2026).
En aucun cas cette liste ne pourra dépasser le nombre de 50 joueurs.

Sur cette liste de joueurs concernant les « Equipes 3 », il est important de préciser qu'elles ne pourront aligner, pour toutes les phases (qualificative ou finale régionale de la LIFR) :

- **Aucun joueur muté entre 2 clubs franciliens** pour la saison en cours ;
- **Pas plus de 5 joueurs par Feuille de Match** ayant participé à au moins 1 rencontre à niveau supérieur ;
- **Tous joueurs ayant fait plus de 9 matchs à niveau supérieur** (« Une » et « Réserve » cumulés) ;
- **Aucun joueur en double licence.**

Cet article est un dispositif spécifique de la LIFR.

3. Obligations Sportives : il est temps de faire le point ! (RAPPEL)

Pour rappel, il est donc temps pour vous de **faire un point sur vos Obligations Sportives.**

Certaines relèvent de l'engagement de votre équipe et du nombre potentiels de joueurs sur vos rassemblements.

Bien qu'une passerelle soit possible à l'issue de la phase de brassage Jeunes, nous souhaitons vous sensibiliser sur l'évolution et le respect des Obligations Sportives.

Ci-dessous, vous trouverez donc le lien vers les supports mis en place dès la saison passée et réactualisés pour la saison en cours qui vous permettront de faire le point d'une manière plus confortable.

Vous y trouverez notamment, pour chaque niveau de compétition :

- Les obligations en termes de licenciés Ecole de Rugby ;
- Les équipes obligatoires nécessaires à une pratique conforme ;
- Les mesures appliquées en cas de non-respect des obligations sportives.

Ne laissez rien au hasard et assurez-vous d'être en conformité !

R1 – Obligations sportives **R2 – Obligations sportives** **R3 – Obligations sportives**

1. Règlements mis à jour (RAPPEL)

Vous trouverez ci-joint l'accès aux différents Règlements Jeunes de toutes les Compétitions M16 et M19.

Nous vous remercions d'en prendre connaissance.

Accéder au règlement

2. Arrêtés Municipaux (RAPPEL)

La phase qualificative des Compétitions Jeunes ayant démarré et étant dans une période soumise à des intempéries potentielles, il nous apparaît primordial de vous faire un rappel concernant la problématique des fermetures de terrain, surtout pour les équipes en Rassemblement. Nous comptons donc sur vous et votre bienveillance

Nos Règlements précisent :

Dans le cas où le club ou le rassemblement dispose de plusieurs terrains, sur le même site ou sur des sites différents, pour que le report soit accepté par La Commission des Épreuves Régionales, il doit impérativement fournir l'ensemble des arrêtés d'interdiction pour tous les terrains. Il s'agit d'un dispositif spécifique de la LIFR.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Féminines

Cross Rugby : Positionnez-vous pour l'accueil d'un plateau de 2026 avant le 12 janvier

Il est temps de passer à la 2ème partie de saison du Cross Rugby sur les catégories Féminines !

Pour rappel, le Cross Rugby est **la pratique de développement par excellence** ! Pour tous les clubs qui possèdent dans leurs effectifs des joueuses qui découvrent la pratique ou encore qui sont moins aguerries que les autres, cela permet de faire jouer tout le monde.

Une équipe peut s'inscrire sur plusieurs dates de Cross sans avoir l'obligation de participer à l'intégralité du calendrier, c'est pourquoi nous avons élaboré un calendrier – dans la mesure du possible – où le Championnat à X et le Cross Rugby sont alternés.

N'hésitez pas à vous mettre en relation entre clubs ! Nous ne nous opposerons pas à une participation ponctuelle de clubs voulant faire jouer celles qui ont le moins de temps de jeu, et qui n'étaient pas inscrites au départ sur le Cross.

Nous demandons à tous les clubs concernés de répondre au formulaire ci-après, **qui concernent les dates de l'année 2026 (3 dates pour chaque catégorie)** selon la catégorie d'âge, afin de se positionner pour l'accueil d'un plateau minimum. Aussi, nous vous demanderons dans ce formulaire de renseigner les dates sur lesquelles votre équipe s'inscrit afin de participer à ces plateaux.

Merci à toutes et à tous de répondre à ce formulaire avant **le lundi 12 janvier 2026, 9h00**.

Féminines + 18

Féminines - 18

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Rugby Loisir

Loisir Libre & Arbitrage CAL : Précisions supplémentaires (RAPPEL)

Après une période de flou concernant les C.A.L. nous souhaitions vous donner plus de précisions.

Quand demander un officiel de match ?

Cette demande ne se fait que dans les trois cas de figure suivants :

- Pas de CAL disponible
- Pas d'éducateur senior
- Pas d'ancien arbitre ayant une licence de joueur RLO

Si vous avez un arbitre issu de votre club, vous devez le préciser lors de la demande de rencontre afin qu'il puisse être désigné par les désignateurs de la commission régionale de l'arbitrage. Bien évidemment, vous devez l'avoir contacté avant de le proposer, pour vous assurer qu'il est disponible.

Quand effectuer ma demande ?

- A J-15 de la rencontre : Demande formalisée via l'adresse mail **(uniquement) :** indipos-arbitres@idfrugby.fr
- A J-10 : Vérification de la bonne désignation par le responsable de l'équipe ou le contact club opportun

Nous attirons votre attention sur la **responsabilisation des clubs.** Pour simplifier la gestion de cette pratique, merci de procéder à l'attribution systématique des droits Oval-e aux responsables de vos sections Loisirs.

Sensibilisation au respect des règles et délais

Pour toutes demandes relatives à l'Arbitrage Loisir, n'hésitez pas à prendre contact avec notre référent Ligue : **Alain HAMEL** (alain.hamel.acmd@gmail.com)**.**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

ILE DE FRANCE RUGBY

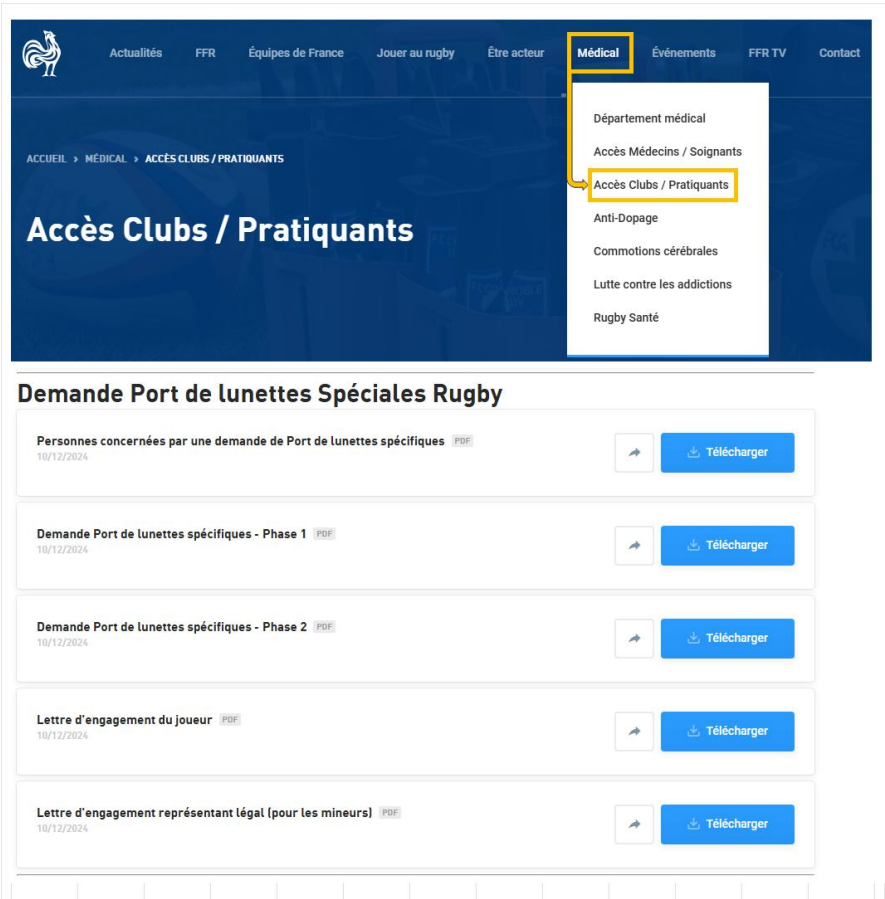
Port de lunettes spéciales rugby : Une demande d'autorisation est à effectuer auprès de la commission médicale de la FFR (RAPPEL)

Le « port de lunettes spéciales Rugby » est soumis à une autorisation de la Commission médicale de la FFR et, **ce dispositif doit être mentionné sur la carte de qualification du licencié.**

Sans cette inscription, le joueur ou joueuse ne pourra porter cet équipement lors d'une rencontre.

Vous trouverez, ci-dessous, le chemin d'accès aux documents via le site de la FFR.

A noter que l'ensemble du dossier devra être envoyé à l'adresse E-Mail suivante : secretariat.medical@ffr.fr



FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Formation

1. Brevets Fédéraux : Pensez à nous retourner les conventions de stage ! (RAPPEL)

Afin de finaliser l'inscription de vos stagiaires, il est nécessaire de fournir **la convention de stage** signée entre le club et le stagiaire. Nous vous invitons à la retourner par courriel à l'adresse : formation@idfrugby.fr.

Accéder à notre site

2. « Bien Joué en sécurité » : Place à la formation en interne ! (RAPPEL)

Temps 4 : Formation interne en club

- Date : Octobre à Novembre
- Lieu : Au sein des clubs
- Pilotage : Directeur sportif, responsable technique de l'EDR, ou toute personne référente
- Public ciblé : Entraîneurs et éducateurs de chaque catégorie
- Note : **Une attestation de présence signée listant l'ensemble des éducateurs ayant participé à la formation devra être transmise à la Ligue Île-de-France avant le 31 décembre à l'adresse suivante : formation@idfrugby.fr. À défaut de réception de cette attestation dans les délais, une sanction financière est prévue conformément à l'Annexe IX (Organigramme Technique des associations ») des Règlements Généraux de la FFR.**

Prendre connaissance du plan d'actions 25/26 et des 4 temps forts

Télécharger l'attestation de présence
à retourner à l'issue du Temps 4 et avant le 31 décembre

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Equipements sportifs

Besoin de créneaux supplémentaires ? Faites-le savoir dès maintenant et avant le 24 décembre (RAPPEL)

Après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, notre mouvement sportif connaît une progression du nombre de licenciés. Pour accompagner cette dynamique, l'État ouvre une opportunité majeure : **accéder davantage aux équipements sportifs situés dans les établissements scolaires et universitaires**.

Pour que cette opportunité devienne une réalité concrète, **nous avons besoin de vous !**

La DRAJES Île-de-France en partenariat avec les SDJES et le mouvement sportif **lance une grande enquête** afin de recenser vos **besoins réels et non pourvus** en **créneaux de pratique** (hebdomadaire ou pendant les vacances scolaires).

Votre réponse est essentielle : elle permettra d'orienter les futures ouvertures d'équipements dans votre territoire pour la rentrée scolaire prochaine.

Lien vers l'enquête :
https://forms.cloud.microsoft/r/c4DFNFJXXX
Date limite : 24 décembre 2025

Quelques points importants :

- Merci de **désigner une personne habilitée au sein du Club** pour **recenser l'ensemble des besoins** et **répondre à cette enquête d'une durée de 15min.**
- L'enquête est ouverte **à toutes les structures affiliées à la Fédération Française de rugby.**
- **Même si vous n'avez pas de besoin**, merci de répondre : cela permettra de mesurer la mobilisation réelle du mouvement sportif francilien.
- Ce recensement est décisif pour permettre la signature de nouvelles conventions d'utilisation des installations scolaires dès 2026.

Plus nous aurons de réponses, plus nous pourrons défendre vos besoins et rendre possible l'ouverture des installations des établissements scolaires au profit des Clubs de rugby !

C’est un moment clé : si le mouvement sportif se mobilise, de nouvelles opportunités seront créées et pourront se concrétiser davantage encore demain.

Nous comptons sur vous pour faire entendre votre voix et celle de vos licenciés.

Merci de votre mobilisation !

Thierry ALLIESSE
Président

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS FÉDÉRALES

ILE DE FRANCE RUGBY

Prévention

Signal Sports : Depuis le 19 novembre, l'affiche est obligatoire dans les établissements sportifs (RAPPEL)

Depuis le 19 novembre, l'affichage du dispositif Signal Sports est obligatoire dans l'ensemble des établissements sportifs conformément au décret n° 2025-435 du 16 mai 2025.

Plus précisément, la FFR, les Ligues régionales, les Comités départementaux et les clubs ont désormais l'obligation d'afficher une **information sur les dispositifs permettant de recueillir les témoignages, orienter et accompagner les victimes ou les témoins de violences ou de discrimination**.

L'affiche devant être utilisée est nécessairement l'une de celles fournies par le ministère. Vous trouverez également une autre affiche comportant un QR code permettant d'accéder à la plateforme de la FFR.

Nous vous invitons à afficher :

- **une affiche de Signal sports ;**
- **une affiche de la plateforme fédérale.**

Le Département gouvernance et intégrité de la FFR

Affiche Signal Sports

Affiche Plateforme fédérale

Equipements Sportifs

Interdiction de fumer

Afin d'assurer la protection de tous les publics et la conformité de vos installations, je tenais à vous rappeler une nouvelle obligation qui s'impose aux établissements où sont pratiquées des activités physiques et sportives.

Le décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage est entré en vigueur le 1er juillet dernier et a vocation à protéger les jeunes en débanalisant la consommation de tabac, réduire l'exposition à la fumée, inciter à l'arrêt et préserver l'environnement.

En pratique, il est venu étendre l'interdiction de fumer à plusieurs nouveaux lieux dont les espaces non couverts des équipements sportifs au sens de l'article R. 312-2 du code du sport et dans un périmètre déterminé autour de leurs accès publics pendant leurs heures d'ouverture (pour rappel et depuis plusieurs années, il est interdit de fumer dans les lieux couverts accueillant du public, les lieux de travail ou encore les espaces non couverts des établissements destinés à l'accueil des mineurs).

L'article L. 312-2 du code du sport prévoit qu'est un équipement sportif tout bien immobilier appartenant à une personne publique ou privée, spécialement aménagé ou utilisé, de manière permanente ou temporaire, en vue d'une pratique sportive et ouvert aux pratiquants à titre gratuit ou onéreux.

Compte tenu de ce qui précède et en pratique, il est désormais interdit de fumer au sein des clubs (dans l'enceinte des clubs) et à l'extérieur des clubs dans un rayon de 10 mètres autour de leurs différents points d'accès et ce uniquement pendant les heures d'ouverture. Cela inclut le terrain, les tribunes, l'espace derrière la main courante, les vestiaires, le club house, etc. Autrement dit, c'est l'ensemble de l'enceinte du stade qui est concerné.

Chaque lieu concerné par l'interdiction doit être clairement indiqué comme « espace sans tabac » à l'aide d'une signalisation dédiée (l'apposition de cette signalétique relève de la responsabilité de l'exploitant concerné, soit du club occupant le site).

Des modèles officiels de signalisation ainsi qu'un kit de communication sont disponibles sur le site du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles : https://sante.gouv.fr/prevention-ensante/addictions/article/espaces-sans-tabac.

Tous ces documents seront déposés dans le kit com clubs.

Toute personne qui fume en méconnaissance de l'interdiction ci-dessus est punie d'une amende de 135 € (375 € si l'amende est majorée) et jusqu'à 750€ en cas de récidive.

Est également puni de la même amende, le fait pour l'exploitant du site de :

- Ne pas mettre en place la signalisation obligatoire ;
- Favoriser, sciemment, par quelque moyen que ce soit, la violation de l'interdiction de fumer.

Il me semblait important de vous diffuser cette information, ainsi que les dispositifs mis à disposition par le ministère pour vous accompagner sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Sylvain DEROEUX
Secrétaire Général

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS DIVERSES VIE DES CLUBS

ILE DE FRANCE RUGBY

Section Sportive Rugby au Collège Gérad Philipe à Paris : Partagez aux parents de vos licenciés les 3 journées de détection pour la rentrée 26/27 !

La section sportive scolaire rugby du collège Gérard Philipe à Paris organise 3 journées de détection pour la rentrée 26/27 **au stade Max Rousié à Paris** (50 rue André Brechet 75017 Paris) de **14h45 à 16h30** les :

- Mercredi 17 décembre 2025
- Mercredi 18 février 2026
- Mercredi 25 mars 2026

Ces journées sont ouvertes à ;

- tout élève entrant en 6ème
- filles et garçons
- non licenciés / débutants acceptés

Renseignement auprès de M. Souquet, professeur coordonnateur : 06.09.72.66.99
OU sur le site du collège.

Candidater

Tournois amicaux

1. Tournois autorisés en Ile de France (RAPPEL)

Sur le site de la LIFR, dans « Gérer mon club » - « Sportifs » - « Tournois amicaux », vous trouverez, la liste des tournois amicaux autorisés par la LIFR pour l'ensemble des catégories.

Accéder au site de la LIFR

Nous vous rappelons que tous **les tournois doivent être déclarés à la Ligue et autorisés par la Ligue s'il est de type Territorial ou National et par la FFR s'il est international.**

2. Documents utiles

Tous les documents sont téléchargeables sur le site. Ils sont disponibles dans la rubrique Gérer mon club / Sportif / Documents utiles

Accéder aux documents

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

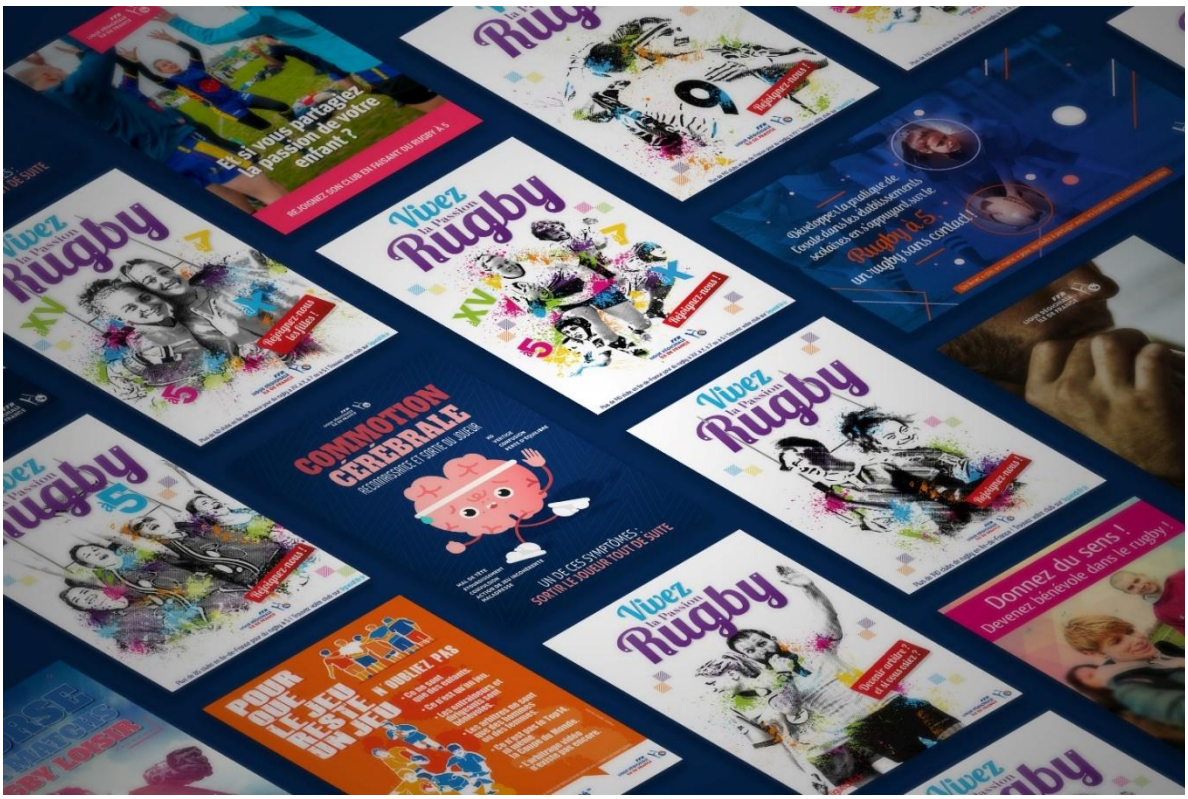
Communication

De nombreux outils sont à votre disposition !

Depuis plusieurs saisons, la LIFR s'attache à réaliser des outils pour aider les clubs dans leur quotidien. Sont à votre disposition sur **le site ligueidf.ffr.fr** (ou sur demande auprès de la LIFR) :

RECRUTEMENT

- **Des kits** personnalisables pour vous aider à **RECRUTER** (affiche, flyer, bannière web, kakémono) : des bénévoles, des arbitres, des joueuses et des joueurs à XV, X, 7 et 5, des joueurs uniquement, des joueuses uniquement, des joueurs à 5 uniquement, des enfants pour votre école de rugby mais aussi les parents de votre EDR en leur proposant de jouer au rugby à 5.
- **Une vidéo** « rugby de mouvement » pour **ANIMER** vos stands lors des forums (dont une version sous-titrée)
- **Une vidéo** « rugby à 5 » pour **FAIRE DECOUVRIR** ce nouveau rugby
- **Un livret** pour vous aider **TRAVAILLER** avec le monde scolaire
- **Une affiche** personnalisable pour **COMMUNIQUER** sur un match de rugby loisir



SENSIBILISATION

- **Des kits** non violence et civilité pour **RAPPELER** aux supporters, parents, joueurs, dirigeants et bénévoles, les règles de bonne conduite sur et en-dehors des terrains
- **Un film** pour **PROMOUVOIR** auprès des jeunes les valeurs de respect, de solidarité et de loyauté
- **Des dossiers** « antidopage » pour **INFORMER** les acteurs des clubs sur ce sujet
- **Une affiche** « cannabis » pour **COMMUNIQUER** sur les risques encourus en cas de consommation
- **Une affiche** « commotion cérébrale » pour **MEMORISER** les symptômes
- **Un flyer** « commotion cérébrale » pour **INFORMER** de la démarche à suivre en cas de suspicion de commotion cérébrale

Accéder à la rubrique « communication »

FINANCIER

- **Deux power points** personnalisables pour vous aider à **DEMARCHER** les entreprises avec comme support le rugby à 5

Accéder à la rubrique « financier »

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

26 CHANTIERS DE LA LIGUE

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Chantiers de la mandature

Augmenter le nombre de licenciés

1 - Apporter un soutien accru à nos EDR en lien et au soutien de nos Comités Départementaux.
2 - Permettre l'accès à notre sport pour le plus grand nombre en soutenant les nouvelles pratiques.
3 - Favoriser l'entrée et le développement du rugby dans le monde scolaire en lien avec nos CD.
4 - Favoriser les relations et le développement avec le monde universitaire et les grandes écoles.
5 - Développer la pratique féminine et la féminisation des encadrements (dirigeantes, arbitres, éducatrices, joueuses, …)
6 - Améliorer le maillage du territoire avec la création d'antennes EDR et des actions dans les QPV.
7 - Maintenir la croissance du Rugby à 5 et du rugby à XV loisir, en mixité et accessibles à tous les publics.
8 - Capitaliser sur les JOP 2024 et améliorer la fidélisation de nos licenciés.
9 - Préserver la santé des pratiquantes et pratiquants.

Aider les clubs et les bénévoles

10 - Poursuivre l'organisation de championnats lisibles sur toutes les pratiques en concertation avec les clubs.
11 - Valoriser les actions positives des clubs et partager les bonnes pratiques.
12 - Recruter des bénévoles et aider les clubs à se structurer et à grandir.
13 - Renforcer notre IREF et assouplir l'accès aux formations pour mieux former encore et en plus grand nombre les dirigeants et les bénévoles.
14 - Contribuer à améliorer les infrastructures du rugby francilien et la qualification des installations.
15 - Soutenir une communication active et réactive avec l'ensemble de nos clubs et de nos partenaires.

Assumer un rôle citoyen

16 - Continuer à lutter contre toutes les discriminations, incivilités et violences.
17 - Développer les sections de rugby adapté pour les personnes en situation de handicap dans une démarche inclusive.
18 - Favoriser la création de sections de Rugby Santé.
19 - Développer le rugby dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).
20 - Favoriser les actions écocitoyennes de nos clubs.

Faire rayonner le rugby francilien

21 - Soutenir et valoriser l'arbitrage francilien et faire accéder au haut niveau.
22 - Favoriser la culture d'un rugby de mouvement par une meilleure formation des jeunes joueuses et joueurs.
23 - Relancer les sélections régionales et départementales.
24 - Optimiser la filière de formation régionale des écoles de rugby aux seniors.
25 - Avoir plus de 10% de Franciliennes et Franciliens dans les sélections nationales féminines et masculines.
26- Faire rayonner le Rugby Francilien à l'international et nouer des liens avec les Ligues et les Clubs étrangers pour favoriser les échanges.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

PARTENAIRES & MÉCÈNES

ILE DE FRANCE RUGBY

Les partenaires & mécènes de la LIFR au soutien du rugby francilien



FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



CONTACTS

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Contacts

Pour faciliter vos contacts avec nous !

Afin de faciliter la communication entre les clubs franciliens et les différents acteurs de la Ligue Régionale (élus et salariés), nous avons mis en place des adresses mails « génériques ». N'hésitez pas à les utiliser car tous les mails reçus sur ces adresses sont lus automatiquement par toutes les personnes concernées par votre demande, au-delà du responsable mentionné ci-dessous.

Affiliations	01 43 42 42 85 06 74 73 95 14	affiliations@idfrugby.fr
Agence Nationale du Sport	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	ans@idfrugby.fr
Appel	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	appel@idfrugby.fr
Arbitrage	06 14 41 67 80	arbitrage@idfrugby.fr
Arbitrage - Arbitres indispos	06 14 41 67 80	indispos-arbitres@idfrugby.fr
Arbitrage - Devenir arbitre	06 14 41 67 80	jeveuxarbitrer@ffr.fr
Bénévolat	01 43 42 51 51	benevolat@idfrugby.fr
Citoyenneté	07 70 06 83 24	citoyennete@idfrugby.fr
Communication	06 34 48 21 01	communication@idfrugby.fr
Covid Manager	06 75 61 11 78	covidmanager@idfrugby.fr
CRACG	07 62 76 36 44	cracg@idfrugby.fr
Discipline	01 43 42 42 85 06 74 73 95 14	discipline@idfrugby.fr
Ecoles de Rugby	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	edr@idfrugby.fr
Environnement	01 43 42 51 51	environnement@idfrugby.fr
Epreuves (Jeunes) **Epreuves (Seniors)**	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27 01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	epreuves@idfrugby.fr
Financier	01 43 42 46 87 06 18 60 40 15	financier@idfrugby.fr
Formation	01 43 42 49 92 06 45 48 74 08	formation@idfrugby.fr
Litiges	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	litiges@idfrugby.fr
Médical	01 43 42 51 51	medicale@idfrugby.fr
Médical - Carton Bleu	01 43 42 51 51	carton-bleu@idfrugby.fr
Officiels de match - Rapport Officiel	01 43 42 51 51 07 62 76 36 44	rapport-officiel@idfrugby.fr

Partenariat	07 87 72 14 17	partenariat@idfrugby.fr
Qualification des Terrains	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	terrains@idfrugby.fr
Rassemblements (gestion des dossiers)	06 12 62 57 38 06 21 39 48 27	rassemblements@idfrugby.fr
RF Indispo	06 06 95 19 51	Indispos-rf@idfrugby.fr
Rugby Adapté	07 70 06 83 24	rugby.adapte@idfrugby.fr
Rugby à 5	01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	rugbya5@idfrugby.fr
Rugby à 7	01 43 42 42 86 06 12 62 57 38 01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	rugbya7@idfrugby.fr
Rugby Loisir	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	rugby-loisir@idfrugby.fr rugby-loisirplus@idfrugby.fr
Rugby Santé	07 70 06 83 24	rugby.sante@idfrugby.fr
Scolaire	07 70 06 83 24	scolaire@idfrugby.fr
Services Civiques	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	servicecivique@idfrugby.fr

Pour tout autre sujet, envoyez votre mail à l'adresse : ligue@idfrugby.fr ce qui ne vous empêche pas, aussi, de contacter individuellement les élus de votre choix ! Nous sommes là pour vous aider !